

BULLETIN

Officiel

Ministère des sports
Ministère de l'éducation nationale
et de la jeunesse

**Jeunesse,
Sports
& Vie associative**

N° 6 - 20 juin 2020

Plan de classement

Sommaire chronologique

Sommaire thématique



**DIRECTION
DE L'INFORMATION
LÉGALE
ET ADMINISTRATIVE**

26, rue Desaix
75727 Paris Cedex 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

Plan de classement

ADMINISTRATION

Administration générale

Administration centrale

Services déconcentrés

Autorités administratives indépendantes, établissements et organismes

AFLD

CNDS

ASC

OFQJ

Distinctions honorifiques

SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Professions du sport et de la jeunesse

Sport

Associations et instances sportives

Équipements sportifs

Jeunesse et vie associative



Sommaire chronologique

	Pages
6 mars 2020	
Arrêté du 6 mars 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.....	1
14 mai 2020	
Arrêté du 14 mai 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des professeurs de sport.....	3
Arrêté du 14 mai 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission d'évaluation technique et pédagogique compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs du domaine jeunesse, éducation populaire et vie associative.....	6
Arrêté du 14 mai 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission d'évaluation technique et pédagogique compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs du domaine sport	8
Arrêté du 14 mai 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs.....	10
Arrêté du 14 mai 2020 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels des ministères chargés des solidarités et de la santé, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports.....	13
28 mai 2020	
Convention de délégation de gestion du 28 mai 2020 relative aux demandes de protection fonctionnelle des agents relevant de la compétence de la direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales.....	18

Sommaire thématique

Pages

ADMINISTRATION

Administration générale

Arrêté du 6 mars 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.....	1
Arrêté du 14 mai 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des professeurs de sport.....	3
Arrêté du 14 mai 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission d'évaluation technique et pédagogique compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs du domaine jeunesse, éducation populaire et vie associative.....	6
Arrêté du 14 mai 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission d'évaluation technique et pédagogique compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs du domaine sport.....	8
Arrêté du 14 mai 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs.....	10
Arrêté du 14 mai 2020 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels des ministères chargés des solidarités et de la santé, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports.....	13

Administration centrale

Convention de délégation de gestion du 28 mai 2020 relative aux demandes de protection fonctionnelle des agents relevant de la compétence de la direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales.....	18
--	----

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 6 mars 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

NOR : MENR2030220A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;

Vu le procès-verbal du scrutin qui s'est déroulé le 12 décembre 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse :

Membres titulaires

Classe exceptionnelle

M. Christian LE MOIGNE (SEP-UNSA).

Hors classe

Mme Annick GILLOT (EPA-FSU).

Classe normale

Mme Blandine PILI (SEP-UNSA).

Mme Sophie BRIOT (EPA-FSU).

Membres suppléants

Classe exceptionnelle

Mme Patricia OSGANIAN (SEP-UNSA).

Hors classe

Mme Catherine TUCHAIS (EPA-FSU).

Classe normale

M. David DURAND (SEP-UNSA).

Mme Murielle SOLOME (EPA-FSU).

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, pour les questions relatives à l'avancement et à la promotion :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

M. Pierre OUDOT, chef de service, adjoint au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

M. Yvon BRUN, sous-directeur de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines.

M. Yves BLANCHOT, chef du bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale par intérim au bureau des personnels jeunesse et sports, de l'éducation nationale et des instituts spécialisés (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Membres suppléants

M. Eric LEDOS, chef du service transformation numérique et gestion de proximité de la direction des ressources humaines.

M. Mathias LAMARQUE, sous-directeur de l'éducation populaire à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Mme Danielle METZEN, adjointe au sous-directeur de la gestion administrative et de la paie de la direction des ressources humaines.

Mme Nelly VEDRINE, cheffe de la section des CEPJ et des IJS au bureau SD-GAP 8 de la direction des ressources humaines.

Article 3

Sont nommés représentants de l'administration la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, pour les autres questions :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

M. Pierre OUDOT, chef de service, adjoint au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

M. Thomas BRETON, chef du département contentieux et précontentieux de la direction des ressources humaines.

M. Yves BLANCHOT, chef du bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale par intérim au bureau des personnels jeunesse et sports, de l'éducation nationale et des instituts spécialisés (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Membres suppléants

Mme Marie-Françoise LEMAÎTRE, conseillère du directeur des ressources humaines.

Mme Claire LEBRETON, adjointe à la cheffe de la division des ressources humaines, des finances et de la logistique à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Mme Sylvie PLANCHE, chef de la mission CAP et CCP au département contentieux et précontentieux de la direction des ressources humaines.

Mme Nelly VEDRINE, cheffe de la section des CEPJ et des IJS au bureau SD-GAP 8 de la direction des ressources humaines.

Article 4

Le directeur ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait le 6 mars 2020.

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,
Le directeur des ressources humaines,
PASCAL BERNARD

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 14 mai 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des professeurs de sport

NOR : SPOR2030221A

La ministre des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des professeurs de sport ;

Vu le procès-verbal du scrutin qui s'est déroulé le 12 décembre 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des professeurs de sport :

Membres titulaires

Classe exceptionnelle

M. Jean-Michel GEHIN (SNAPS).
M. Philippe BISSONNET (SNAPS).

Hors classe

M. Franck BAUDE (SNAPS).
Mme Anne KEMPF (SNEP-FSU).

Classe normale

M. Tony MARTIN (SNAPS).
Mme Gwenaelle NATTER (SNEP-FSU).
Mme Caroline JEAN (SNAPS).

Membres suppléants

Classe exceptionnelle

M. Patrick LACOMBE (SNAPS).
Mme Marie-Claude TRIPET (SNAPS).

Hors classe

Mme Marie-Isabelle LAMARQUE (SNAPS).
Mme Pascale FALANGA (SNEP-FSU).

Classe normale

Mme Valentine NORE (SNAPS).
M. Sébastien REMILLIEUX (SNEP-FSU).
M. Denis STEFFANUT (SNAPS).

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des professeurs de sport, pour les questions relatives à l'avancement et à la promotion :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

M. Yvon BRUN, sous-directeur de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines.

M. Jacky AVRIL, chef de service du centre de gestion opérationnelle des CTS (CGO-CTS) de la direction des sports.

M. Thibaut DESPRES, chef du bureau du pilotage stratégique et tutelle des établissements (DS2A) de la direction des sports.

M. Yves BLANCHOT, chef du bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Mme Nadine ROYER, cheffe du bureau des personnels administratifs et techniques de catégorie B et C (SD-GAP 5) de la direction des ressources humaines.

Mme Nelly VEDRINE, cheffe de la section des CEPJ et des IJS au bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Membres suppléants

M. Eric LEDOS, chef du service transformation numérique et gestion de proximité de la direction des ressources humaines.

Mme Danielle METZEN, adjointe au sous-directeur de la gestion administrative et de la paie de la direction des ressources humaines.

M. Laurent VILLEBRUN, chef de bureau du pilotage des services territoriaux et tutelle de l'agence (DS2C) de la direction des sports.

Mme Catherine THEVES, chargée de mission de la direction des sports.

M. Pascal FOGGEA, chef de la section des personnels techniques et pédagogiques du domaine sport au bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

M. Mohamed BYBI, chef du bureau des personnels techniques et d'inspection des affaires sanitaires et sociales (SD-GAP 2) de la direction des ressources humaines.

Mme Rima EL ALI, adjointe au chef de la section des personnels techniques et pédagogiques du domaine sport au bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Article 3

Sont nommés représentants de l'administration la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des professeurs de sport, pour les autres questions :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

M. Jacky AVRIL, chef de service du centre de gestion opérationnelle des CTS (CGO-CTS) de la direction des sports.

M. Thibaut DESPRES, chef du bureau du pilotage stratégique et tutelle des établissements (DS2A) de la direction des sports.

M. Thomas BRETON, chef du département contentieux et précontentieux de la direction des ressources humaines.

M. Yves BLANCHOT, chef du bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Mme Nadine ROYER, cheffe du bureau des personnels administratifs et techniques de catégorie B et C (SD-GAP 5) de la direction des ressources humaines.

Mme Nelly VEDRINE, cheffe de la section des CEPJ et des IJS au bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Membres suppléants

Mme Marie-Françoise LEMAÎTRE, conseillère du directeur des ressources humaines.

M. Laurent VILLEBRUN, chef de bureau du pilotage des services territoriaux et tutelle de l'agence (DS2C) de la direction des sports.

Mme Catherine THEVES, chargée de mission de la direction des sports.

Mme Sylvie PLANCHE, cheffe de la mission CAP et CCP au département contentieux et précontentieux de la direction des ressources humaines.

M. Pascal FOGGEA, chef de la section des personnels techniques et pédagogiques du domaine sport au bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

M. Mohamed BYBI, chef du bureau des personnels techniques et d'inspection des affaires sanitaires et sociales (SD-GAP 2) de la direction des ressources humaines.

Mme Rima EL ALI, adjointe au chef de la section des personnels techniques et pédagogiques du domaine sport au bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Article 4

Le directeur ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait le 14 mai 2020.

Pour la ministre des sports :
Le directeur des ressources humaines,
PASCAL BERNARD

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 14 mai 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission d'évaluation technique et pédagogique compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs du domaine jeunesse, éducation populaire et vie associative

NOR : SPOR2030222A

La ministre des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu le décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs ;

Vu le procès-verbal du scrutin qui s'est déroulé le 12 décembre 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel à la commission d'évaluation technique et pédagogique compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs du domaine jeunesse, éducation populaire et vie associative :

Membres titulaires

Mme Virginia MANGEMATIN (SEP-UNSA Éducation).

M. Eric BERGEAULT (SEP-UNSA Éducation).

Mme Marie-Christine BASTIEN (EPA-FSU).

Mme Christine TAPIE (EPA-FSU).

Membres suppléants

Mme Léna CLEMENT (SEP-UNSA Éducation).

Mme Nicole SUAREZ (SEP-UNSA Éducation).

Mme Florence ABADIE (EPA-FSU).

M. Thierry ROOS (EPA-FSU).

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration à la commission d'évaluation technique et pédagogique compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs du domaine jeunesse, éducation populaire et vie associative, pour les questions relatives à l'avancement et à la promotion :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

M. Pierre OUDOT, chef de service, adjoint au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

M. Yvon BRUN, sous-directeur de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines.

M. Yves BLANCHOT, chef du bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Membres suppléants

M. Eric LEDOS, chef du service transformation numérique et gestion de proximité de la direction des ressources humaines.

M. Mathias LAMARQUE, sous-directeur de l'éducation populaire à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Mme Danielle METZEN, adjointe au sous-directeur de la gestion administrative et de la paie de la direction des ressources humaines.

M. Pascal FOGGEA, chef de la section des personnels techniques et pédagogiques du domaine sport au bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Article 3

Sont nommés représentants de l'administration à la commission d'évaluation technique et pédagogique compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs du domaine jeunesse, pour les autres questions :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

M. Pierre OUDOT, chef de service, adjoint au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

M. Thomas BRETON, chef du département contentieux et précontentieux de la direction des ressources humaines.

M. Yves BLANCHOT, chef du bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Membres suppléants

Mme Marie-Françoise LEMAÎTRE, conseillère du directeur des ressources humaines.

Mme Claire LEBRETON, adjointe à la cheffe de la division des ressources humaines, des finances et de la logistique à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Mme Sylvie PLANCHE, cheffe de la mission CAP et CCP au département contentieux et précontentieux de la direction des ressources humaines.

M. Pascal FOGGEA, chef de la section des personnels techniques et pédagogiques du domaine sport au bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Article 4

Le directeur ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait le 14 mai 2020.

Pour la ministre des sports :
Le directeur des ressources humaines,
PASCAL BERNARD

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 14 mai 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission d'évaluation technique et pédagogique compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs du domaine sport

NOR : SPOR2030223A

La ministre des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu le décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs ;

Vu le procès-verbal du scrutin qui s'est déroulé le 12 décembre 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel à la commission d'évaluation technique et pédagogique compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs du domaine sport :

Membres titulaires

M. Bernard BOUSIGUE (SNAPS).
M. Pierre-Yves GAZZERI (SNAPS).
M. Jean-François TALON (SNAPS).
Mme Véronique FLAMAND (SNEP-FSU).

Membres suppléants

Mme Valérie BIZET (SNAPS).
Mme Carolle ANDRACA (SNAPS).
Mme Pascale BOUTON (SNAPS).
Mme Stéphanie CORNU (SNEP-FSU).

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration à la commission d'évaluation technique et pédagogique compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs du domaine sport, pour les questions relatives à l'avancement et à la promotion :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.
M. Yvon BRUN, sous-directeur de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines.
M. Jacky AVRIL, chef de service du centre de gestion opérationnelle des CTS (CGO-CTS) de la direction des sports.
M. Thibaut DESPRES, chef du bureau du pilotage stratégique et tutelle des établissements (DS2A) de la direction des sports.

Membres suppléants

M. Eric LEDOS, chef du service transformation numérique et gestion de proximité de la direction des ressources humaines.

Mme Danielle METZEN, adjointe au sous-directeur de la gestion administrative et de la paie de la direction des ressources humaines.

Mme Catherine THEVES, chargée de mission de la direction des sports.

M. Yves BLANCHOT, chef du bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Article 3

Sont nommés représentants de l'administration à la commission d'évaluation technique et pédagogique compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs du domaine sport, pour les autres questions :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

M. Thomas BRETON, chef du département contentieux et précontentieux de la direction des ressources humaines.

M. Jacky AVRIL, chef de service du centre de gestion opérationnelle des CTS (CGO-CTS) de la direction des sports.

M. Thibaut DESPRES, chef du bureau du pilotage stratégique et tutelle des établissements (DS2A) de la direction des sports.

Membres suppléants

Mme Marie-Françoise LEMAÎTRE, conseillère du directeur des ressources humaines.

Mme Sylvie PLANCHE, cheffe de la mission CAP et CCP au département contentieux et précontentieux de la direction des ressources humaines.

Mme Catherine THEVES, chargée de mission de la direction des sports.

M. Yves BLANCHOT, chef du bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Article 4

Le directeur ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait le 14 mai.

Pour la ministre des sports :
Le directeur des ressources humaines
PASCAL BERNARD

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 14 mai 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs

NOR : SPOR2030224A

La ministre des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu le décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs ;

Vu le procès-verbal du scrutin qui s'est déroulé le 12 décembre 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs :

Membres titulaires

Classe exceptionnelle

M. Bernard BOUSIGUE (SNAPS-SEP).

Hors classe

M. Pierre-Yves GAZZERI (SNAPS-SEP).

Classe normale

Mme Virginia MANGEMATIN (SNAPS-SEP).

Mme Véronique FLAMAND (SNEP-FSU).

Membres suppléants

Classe exceptionnelle

Mme Pascale BOUTON (SNAPS-SEP).

Hors classe

M. Jean-François TALON (SNAPS-SEP).

Classe normale

Mme Valérie BIZET (SNAPS-SEP).

Mme Stéphanie CORNU (SNEP-FSU).

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs, pour les questions relatives à l'avancement et à la promotion :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

M. Pierre OUDOT, chef de service, adjoint au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

M. Yvon BRUN, sous-directeur de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines.

M. Jacky AVRIL, chef de service du centre de gestion opérationnelle des CTS (CGO-CTS) de la direction des sports.

Membres suppléants

M. Eric LEDOS, chef du service transformation numérique et gestion de proximité de la direction des ressources humaines.

M. Mathias LAMARQUE, sous-directeur de l'éducation populaire à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Mme Danielle METZEN, adjointe au sous-directeur de la gestion administrative et de la paie de la direction des ressources humaines.

M. Thibaut DESPRES, chef du bureau du pilotage stratégique et tutelle des établissements (DS2A) de la direction des sports.

Article 3

Sont nommés représentants de l'administration la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs – domaine sport, pour les autres questions :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

M. Jacky AVRIL, chef de service du centre de gestion opérationnelle des CTS (CGO-CTS) de la direction des sports.

M. Thomas BRETON, chef du département contentieux et précontentieux de la direction des ressources humaines.

M. Yves BLANCHOT, chef du bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Membres suppléants

Mme Marie-Françoise LEMAÎTRE, conseillère du directeur des ressources humaines.

M. Thibaut DESPRES, chef du bureau du pilotage stratégique et tutelle des établissements (DS2A) de la direction des sports.

Mme Sylvie PLANCHE, cheffe de la mission CAP et CCP au département contentieux et précontentieux de la direction des ressources humaines.

Mme Nelly VEDRINE, cheffe de la section des CEPJ et des IJS au bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Article 4

Sont nommés représentants de l'administration la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs – domaine jeunesse, éducation populaire et vie associative, pour les autres questions :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

M. Pierre OUDOT, chef de service, adjoint au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

M. Thomas BRETON, chef du département contentieux et précontentieux de la direction des ressources humaines.

M. Yves BLANCHOT, chef du bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SD-GAP 8) de la direction des ressources humaines.

Membres suppléants

Mme Marie-Françoise LEMAÎTRE, conseillère du directeur des ressources humaines.

Mme Claire LEBRETON, adjointe à la cheffe de la division des ressources humaines, des finances et de la logistique à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Mme Sylvie PLANCHE, cheffe de la mission CAP et CCP au département contentieux et précontentieux de la direction des ressources humaines.

Mme Nelly VEDRINE, cheffe de la section des CEPJ et des IJS au bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale (SDGAP8) de la direction des ressources humaines.

Article 5

Le directeur ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait le 14 mai 2020.

Pour la ministre des sports :
Le directeur des ressources humaines,
PASCAL BERNARD

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 14 mai 2020 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels des ministères chargés des solidarités et de la santé, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports

NOR : SSAR2030226A

Le ministre des solidarités et de la santé,
La ministre du travail ;
Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse ;
La ministre des sports ;

Vu la loi n° 83-634 Du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 *bis* ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2018 instituant une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels relevant des ministères chargés des solidarités et de la santé, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du scrutin du 11 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels des ministères chargés des solidarités et de la santé, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports ;

Sur la proposition du directeur des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels non titulaires des ministères chargés des solidarités et de la santé, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports :

Membres titulaires

GRADE	PRÉNOM ET NOM	LISTE
Niveau 1 et 1 <i>bis</i>	M. Patrick RABARISON	UNSA
	M. Marc MERCIER	SYNTEF/CFDT
Niveau 2, 3 et 4	M. Pascal LEPRETRE	UNSA
	Mme Caroline L'HOMME	UNSA
	Mme Isabelle LAFAYE	UNSA
	Mme Martine LEVEQUE	SYNTEF/CFDT
	M. Franck DOLLE	SYNTEF/CFDT
	M. Essaaïd MADOUANI	SYNTEF/CFDT
	M. Fabien HAUD	UFSE/CGT
	M. Pierre MOURROT	UFSE/CGT
	Mme Christine BRUNEAU	UFSE/CGT
	Mme Aurélie LACROIX	FO

Membres suppléants

GRADE	PRÉNOM ET NOM	LISTE
Niveau 1 et 1 bis	M. Pascal MELIHAN-CHEININ	UNSA
	M. Azzedine M'RAD	SYNTEF/CFDT
Niveau 2, 3 et 4	M. Sarah AMIRI	UNSA
	M. Michel SUISSA	UNSA
	Mme Caroline PAUL	UNSA
	M. Laurent PETELET	SYNTEF/CFDT
	M. Théophile TOSSAVI	SYNTEF/CFDT
	M. Christophe LE RAT	SYNTEF/CFDT
	M. Matthieu LASSUS	UFSE/CGT
	M. Aurélien MANSARD	UFSE/CGT
	M. Céline CHAROZE	UFSE/CGT
	M. Alain PLACET	FO

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels non titulaires des ministères chargés des solidarités et de la santé, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports, pour les questions relatives à l'avancement et à la promotion :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD	Directeur des ressources humaines.
M. Yvon BRUN	Sous-directeur de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines.
Mme Evelyne BONNAFOUS	Adjointe au sous-directeur de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines.
M. Yves BLANCHOT	Chef de bureau des personnels jeunes et sports, de l'éducation nationale et des instituts spécialisés (SD-GAP 8) à la sous-direction de la gestion administrative et de la paie – direction des ressources humaines.
M. Alexandre DORVILLE	Secrétaire général de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'île-de-France.
Mme Marie GALLOO-PARCOT	Cheffe du département recrutement, inclusion, mobilité et rémunérations à la direction des ressources humaines.
Mme Hervane ROUSSEL	Cheffe de bureau des ressources humaines et des affaires générales (DGT).
Mme Sandrine LEFEVRE	Secrétaire générale adjointe de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi des Hauts-de-France.
M. Cyril PERIE	Adjoint au chef du bureau des ressources humaines et des affaires générales (DSS).
M. Emmanuel GERAT	Chef du bureau de l'encadrement supérieur et des personnels contractuels (SD-GAP 1) à la sous-direction de la gestion administrative et de la paie – direction des ressources humaines.
M. Julien RENOULT	Chef de la section des personnels contractuels au bureau de l'encadrement supérieur et des personnels contractuels (SD-GAP 1) à la sous-direction de la gestion administrative et de la paie – direction des ressources humaines.
Mme Nadine ROYER	Cheffe du bureau des personnels administratifs et techniques de catégorie B et C à la sous-direction de la gestion administrative et de la paie – direction des ressources humaines.

Membres suppléants

M. Eric LEDOS	Chef du service transformation numérique e gestion de proximité à la direction des ressources humaines.
Mme Danielle METZEN	Adjointe au sous-directeur de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines.
Mme Claudine CHAFFIOTTE-GUINET	Cheffe de section des personnels sur contrat PO/HN au bureau des personnels jeunes et sports, de l'éducation nationale et des instituts spécialisés (SD-GAP 8) à la sous-direction de la gestion administrative et de la paie – direction des ressources humaines.
Mme Stéphanie FOUCHE	Chargée de mission politique du recrutement au département recrutement, inclusion, mobilité et rémunérations à la direction des ressources humaines.
Mme Catherine LE ROY	Cheffe de la mission recrutement, mobilité, intégration au département recrutement, inclusion, mobilité et rémunérations à la direction des ressources humaines.
Mme Blandine PELLICIER	Chargée de mission au département recrutement, inclusion, mobilité et rémunérations à la direction des ressources humaines.
Mme Véronique VEDIE	Cheffe adjointe de bureau des ressources humaines et des affaires générales (DRH).
Mme Anne-Marie DECOVILLE	Adjointe à la cheffe de bureau des ressources humaines et des affaires générales (DGS).
Mme Latifa FANZAR	Cheffe de la mission plan de développement et parcours au département GPEC/Filières métiers à la direction des ressources humaines.
M. Pierre-Antoine RAT	Adjoint à la cheffe de bureau des ressources humaines et des affaires générales (DGT).
M. Alexandre DELPORT	Chef du bureau des ressources humaines et des affaires générales (DSS).
Mme Barbara DOMENECH	Responsable adjointe du service ressources humaines de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France.

Article 3

Sont nommés représentants de l'administration à commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels non titulaires des ministères des solidarités et de la santé, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports, pour les autres questions :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD	Directeur des ressources humaines.
M. Thomas BRETON	Chef du département contentieux et pré contentieux – pôle vie au travail et dialogue social – service stratégie à la direction des ressources humaines.
M. Yves BLANCHOT	Chef de bureau des personnels jeunes et sports, de l'éducation nationale et des instituts spécialisés (SD-GAP 8) à la sous-direction de la gestion administrative et de la paie – direction des ressources humaines.
M. Alexandre DORVILLE	Secrétaire général de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France.
Mme Marie GALLOO-PARCOT	Cheffe du département recrutement, inclusion, mobilité et rémunérations à la direction des ressources humaines.

Mme Hervane ROUSSEL	Cheffe de bureau des ressources humaines et des affaires générales (DGT).
Mme Sandrine LEFEVRE	Secrétaire générale adjointe de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi des Hauts-de-France.
M. Cyril PERIE	Adjoint au chef du bureau des ressources humaines et des affaires générales (DSS).
M. Emmanuel GERAT	Chef du bureau de l'encadrement supérieur et des personnels contractuels (SD-GAP 1) à la sous-direction de la gestion administrative et de la paye – direction des ressources humaines.
M. Julien RENOULT	Chef de la section des personnels contractuels au bureau de l'encadrement supérieur et des personnels contractuels (SD-GAP 1) à la sous-direction de la gestion administrative et de la paye – direction des ressources humaines.
Mme Nadine ROYER	Cheffe du bureau des personnels administratifs et techniques de catégorie B et C à la sous-direction de la gestion administrative et de la paye – direction des ressources humaines.
Mme Marie-Christine RIEUBERNET	Cheffe de la mission qualité de vie au travail et santé sécurité au travail au département QVT/médecine de prévention/SST à la direction des ressources humaines.
<i>Membres suppléants</i>	
Mme Marie-Françoise LEMAÎTRE	Conseillère du directeur des ressources humaines.
Mme Sylvie PLANCHE	Cheffe de la mission CAP-CCP au département contentieux et pré contentieux – direction des ressources humaines.
Mme Claudine CHAFFIOTTE-GUINET	Cheffe de section des personnels sur contrat PO/HN au bureau des personnels jeunes et sports, de l'éducation nationale et des instituts spécialisés (SD-GAP 8) à la sous-direction de la gestion administrative et de la paye – direction des ressources humaines.
Mme Stéphanie FOUCHE	Chargée de mission politique du recrutement au département recrutement, inclusion, mobilité et rémunérations à la direction des ressources humaines.
Mme Catherine LE ROY	Cheffe de la mission recrutement, mobilité, intégration au département recrutement, inclusion, mobilité et rémunérations à la direction des ressources humaines.
Mme Blandine PELLICIER	Chargée de mission au département recrutement, inclusion, mobilité et rémunérations à la direction des ressources humaines.
Mme Véronique VEDIE	Cheffe adjointe de bureau des ressources humaines et des affaires générales (DRH).
Mme Anne-Marie DECOVILLE	Adjointe à la cheffe de bureau des ressources humaines et des affaires générales (DGS).
Mme Latifa FANZAR	Cheffe de la mission plan de développement et parcours au département GPEC/Filières métiers à la direction des ressources humaines.
M. Pierre-Antoine RAT	Adjoint à la cheffe de bureau des ressources humaines et des affaires générales (DGT).
M. Alexandre DELPORT	Chef du bureau des ressources humaines et des affaires générales (DSS).
Mme Barbara DOMENECH	Responsable adjointe du service ressources humaines de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'île-de-France.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 14 mai 2020.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
PASCAL BERNARD

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DES SPORTS

Secrétariat général

Convention de délégation de gestion du 28 mai 2020 relative aux demandes de protection fonctionnelle des agents relevant de la compétence de la direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales

NOR : SSAZ2030219X

La présente convention est conclue dans le cadre du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

Entre :

La direction des ressources humaines, représentée par le directeur des ressources humaines et désignée sous le terme « DRH », d'une part,

et

La direction des affaires juridiques (DAJ), représentée par le directeur des affaires juridiques et désignée sous le terme « DAJ », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La gestion des dossiers de protection fonctionnelle des agents publics affectés au sein des ministères chargés des affaires sociales et de leurs services déconcentrés est partagée entre la DRH et la DAJ selon le fondement de la demande de protection.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 2013-727 du 12 août 2013 portant création, organisation et attributions d'un secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales, la DAJ assure l'instruction et décide de l'octroi ou non de la protection des agents publics faisant l'objet de poursuites devant une juridiction judiciaire relevant des dispositions du II et du III de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. La DRH assure le traitement des demandes fondées sur le IV de l'article 11 précité de la loi du 13 juillet 1983 présentées par des agents publics faisant l'objet d'attaques.

La présente convention a pour objet, d'une part, de confier à la DAJ l'instruction, la prise de décisions et le suivi des demandes de protection fonctionnelle relevant du IV de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983, en lieu et place de la DRH, et, d'autre part, de déterminer les modalités de la collaboration entre les deux directions concernant tant l'instruction que le suivi de toutes les demandes de protection.

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} juillet 2020 et pour une durée maximale de neuf mois, dans l'attente de la modification des dispositions du décret n° 2013-724 du 12 août 2013, la DRH confie à la DAJ l'instruction, la prise de décisions et le suivi des demandes de protection fonctionnelle formulées à compter de cette date et relevant des dispositions du IV de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983. À cette fin et à compter du 1^{er} juillet, la DRH adresse sans délai pour attribution à la DAJ les demandes nouvelles de protection fonctionnelle qui lui sont transmises.

La DAJ a la charge des décisions qu'elle prend, à compter de cette date, en lieu et place de la DRH, notamment en établissant le cas échéant une convention d'honoraires avec le conseil de l'agent, en donnant les instructions à la hiérarchie de l'agent bénéficiaire et en transmettant les informations nécessaires à son service en charge du paiement des honoraires et frais annexes.

Lorsque l'agent relève du système d'inspection du travail, la DAJ sollicite, en lieu et place de la DRH, l'avis de la DGT, puis adresse à cette dernière direction, au moment de sa notification à l'agent, copie de la décision qu'elle prend.

Article 2

À compter de la date d'effet de la présente convention, la DRH est associée à l'instruction et au suivi des demandes de protection fonctionnelle, selon les modalités suivantes :

- pour les demandes de protection fonctionnelle susceptibles de conduire à des implications en matière de ressources humaines (invocation d'une situation de harcèlement moral et/ou sexuel, d'une faute disciplinaire, d'un conflit entre agents...) et préalablement à la prise de la décision, la DAJ associe la DRH afin de déterminer le terrain sur lequel la réponse doit être apportée, notamment au regard de l'existence d'une éventuelle faute personnelle détachable de l'exercice des fonctions qui s'opposerait à l'octroi de la protection dans les cas définis aux II et III de l'article 11 précité de la loi du 13 juillet 1983 ou au regard d'un intérêt général qui s'opposerait à l'octroi de cette protection dans les cas définis au IV de cet article ;
- dans tous les cas, la DAJ adresse à la DRH, au moment de sa notification à l'agent copie de la décision qu'elle prend ;
- la DRH se charge des éventuelles suites à donner, en matière de ressources humaines (engagement d'une procédure disciplinaire, modification d'affectations d'agents...), à la décision prise par la DAJ, que cette décision accorde ou non la protection fonctionnelle, à l'exclusion des mesures à prendre pour la mise en œuvre de cette protection.

Article 3

La DAJ renseignera, au titre de l'année 2020, les données du bilan social pour l'ensemble des demandes de protection fonctionnelle. À cette fin, la DRH transmettra à la DAJ, les données du bilan social pour les demandes de protection fonctionnelle formulées entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020.

Article 4

Le traitement des recours administratifs et des recours contentieux en excès de pouvoir présentés contre des décisions refusant la protection fonctionnelle ou limitant les mesures mises en œuvre dans le cadre d'une protection accordée relève de la direction qui a instruit la demande.

Article 5

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, au *Bulletin officiel* de la jeunesse, des sports et de la vie associative, ainsi qu'au *Bulletin officiel* du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Fait le 28 mai 2020.

Le directeur des affaires juridiques,
CHARLES TOUBOUL

Le directeur des ressources humaines,
PASCAL BERNARD